

Pour publication immédiate

LES ADMINISTRATEURS DE RÉGIMES DE RETRAITE DEMANDENT UNE ANALYSE COMPLÈTE ET ÉQUILBRÉE DES RÉGIMES D'ÉPARGNE OFFERTS AUX CANADIENS

Toronto, Canada (le 7 mai 2008) – Dans un rapport publié aujourd'hui, l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR) expose les craintes qui existent dans le secteur de la retraite relativement au fait que le régime d'épargne-retraite type offert aux Canadiens ne constitue pas un apport significatif à un revenu de retraite suffisant. Le rapport, intitulé *Des régimes à cotisations déterminées efficaces*, permet de constater la nécessité d'une analyse complète et équilibrée des régimes d'épargne-retraite offerts au Canada. Il semble de plus en plus évident que, à l'avenir, les régimes d'épargne-retraite gérés par les participants joueront un rôle important dans le système de revenu de retraite canadien.

« Nous tenons à souligner que l'ACARR ne milite en faveur ni du régime de retraite à prestations déterminées (PD), ni du régime de retraite à cotisations déterminées (CD) ni d'aucun autre modèle de régime de retraite en particulier, affirme Becky West, présidente du sous-comité sur les régimes CD de l'ACARR, qui a rédigé le rapport. Elle milite plutôt pour une égalité des chances entre les employeurs et les employés en vue de choisir le modèle de régime qui leur convient le mieux; tout modèle choisi devrait offrir un apport significatif au revenu de retraite des employés. »

M^{me} West ajoute que l'objectif de l'ACARR est d'aller au-delà de la création d'un document de travail. « L'ACARR a pour mission de militer en faveur de l'établissement d'un système de revenu de retraite sain et viable au Canada. Elle espère donc que les intervenants de ce système utilisent le présent document pour amorcer des discussions qui déboucheront sur des recommandations pratiques et équitables en vue d'améliorer les régimes d'épargne-retraite canadiens.

Le rapport publié par l'ACARR cerne des problèmes à résoudre ou les questions sur lesquelles il convient de relancer le dialogue. À cette fin, l'ACARR a formulé un certain nombre de recommandations. L'organisme croit que si ses recommandations sont suivies, l'efficacité et la

vigueur des régimes de retraite en sortiront grandies et les promoteurs profiteront d'un cadre favorable au maintien des régimes existants et à la création de nouveaux régimes.

« Nombre des recommandations du rapport peuvent être mises en œuvre dans le respect de la réglementation actuelle, explique Scott Perkin, président de l'ACARR. D'autres exigent toutefois des modifications à la réglementation. L'ACARR demande donc instamment aux gouvernements d'apporter ces modifications après examen des recommandations contenues dans son rapport. »

À propos de l'ACARR

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite est le porte-parole informé des promoteurs de régimes de retraite, de leurs administrateurs et de leurs fournisseurs de services.

Créée en 1976, l'ACARR est un organisme à but non lucratif soutenu par un nombre croissant de membres et d'experts bénévoles qui milite en faveur d'un système de revenu de retraite efficace et viable au Canada. Elle compte actuellement 570 membres individuels et 23 membres institutionnels partout au Canada, qui représentent plus de 300 régimes de retraite, dont l'actif dépasse 300 milliards de dollars, comptant environ trois millions de participants.

L'ACARR appuie sa vision de la mise en place d'un système de revenu de retraite de classe mondiale au Canada en défendant les principes suivants :

- Clarté de la législation, des règlements et des instruments de revenu de retraite
- Prise en compte équilibrée des intérêts des intervenants
- Excellence dans la gestion et l'administration des régimes

Personne-ressource :

Bryan Hocking

Chef de la direction, ACARR
416 964-1260, poste 225

Lien électronique du rapport sur notre site Web:

<http://www.acpm.com/media/2008/dc%20web%20booklet%20fr.pdf>